ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété améliorée de valeur du Sixième District,

Formant le coin des rues Lyon et Annonciation (ilet borné par les rues Upperline et Tchoupitoulas) terrain mesurant 100'x117' 6".

American Brewing Company vs Charles Townsend et Enfants Mineurs de Mme Charles Townsend, décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 92,369 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 mars 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos Trois, Quatre, Cinq et Six dans le carré No 121, borné par les rues Lyon, Upperline, Annonciation et Tchoupitoulas, sur un plan daté du 22 septembre 1904, signé par L. Daney ingénieur civil et voyer, annexé à un acte pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 19 octobre 1904, d'après lequel plan, lesdits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble cent pieds de façade rue Lyon sur cent dix-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 6 forme le coin des rues Lyon et Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Sullivan & Laundry, avocats pour la demanderesse.

18 fév—18 25—mars 4 11 18 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

D'UN GRAND STOCK ASSORTI DE

VETEMENTS, VETEMENTS, VETEMENTS, COMPLETS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET GARÇONS. LINGERIE POUR HOMMES. FOURNITURES D'ARTICLES POUR TOILETTE. CHAPEAUX, CASQUETTES, DIVERS, ETC. VITRINES, COMPTOIRS, INSTALLATIONS, ETC.

Sur les lieux No 801 rue Decatur, Coin de la rue Ste-Anne.

Michel de Pontalba vs Paul R. Claverie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,660—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 mars 1910 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 14 mars 1910 à 10 30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 801 rue Decatur, coin de la rue Ste-Anne—

Le contenu entier et installations, etc., du Magasin de Vêtements et d'Articles de Toilette sur lesdits lieux, selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

E. V. Parham, avocat pour le demandeur.

8mars—3 — 14

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasins, coin Valence

18 sept—

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as trusty in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand [$500,000 00] Dollars, divided into shares of One Hundred [$100.00] Dollars each, payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand [$3,000.00] Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths note of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)
FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EM LE LEONARD,
Aug.13, 1909. Deputy Recorder.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,445—Cour Civile de District, Division D.

Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4''') de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 3 pouces et six lignes (124' 3" 6''') de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714 16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et galerie de chaque côté, dans la cour ci terne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 mars—6 13 20 27—av 3 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Thos. M. Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82 331—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par J. P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

12 mars—12 16 21

Succession de George W. Barbat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,037—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par George W. Barbat, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John C. Wickliffe, avocat.

12 mars—12 16 21

Succession vacante de François Burel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91,593—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau, présenté par J. P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. L. Favrot, Ernest T. Florance, avocats.

8—mars 8 12 17

Succession de Julius M. Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 92,531—Division A—Attendu que Julia Miller, veuve de Julius M. Maier, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius M. Maier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart, Kernan & Dart, avocats.

11 mars—11 15 20

Succession de Grover Cleveland Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 92,794—Division E—Attendu que Albert Gerdes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Grover Cleveland Gerdes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

11 mars—11 15 20

Succession de Barbara Durst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,484— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Frantz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas et Suthon, avocats.

10 mars—10 14 19

Succession de Clayton Sims.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 91,875 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lottie Sims, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Félix J. Puig, avocat.

10 mars—10 14 19

Succession de Mme A. J. Kieran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,796—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. J. Kieran, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

9 mars—9 13 18

Succession de John Brand et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,698—Division E — Attendu que John Brand a présenté une pétition à la cour civile de district à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Brand et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

3mars—3 5 13

Succession de Mme Eunice C. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,210—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par William C. Lee, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Jos. Lautenschlaeger, avocat.

4 mars— 4 9 13

Succession de Horatio S. Eustis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,444—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Mme Augusta Ballard Eustis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —H. G. Dupré, avocat.

4 mars—4 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als. No 90,326—Cour Civile de District—Division E.

Vente du "Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters", incluant listes de souscriptions, contrats d'annonces, types, cabinets, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mars 1910, à midi, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 février 1910 et signé en Cour ouverte le 3 mars 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Les articles ci-dessus mentionnés d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Devant être vendue pour du comptant comme une installation faisant des affaires.

STROUDBACK & STERN,
Encanteur.

Charles Rosen, H. M. Roberts, avocats.

5 mars—5 6 13 16

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.

No 88,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désignée par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank Goothye.

No 90,859—Cour Civile de District—Division D.

JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté du 21 février 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Sept certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2330, borné par les rues Français, Touro, Ne Plus Ultra ou White, et Sere, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 12, 25 et 26 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, lesquels lots mesurent comme suit: les lots 1 à 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Français et Ne Plus Ultra on White. Le lot No 12 mesure 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Français et Sere et une pareille distance de l'encoignure des rues Touro et Sere. Les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur. Le lot No 26 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue des Français, et commençant à une distance de 103 pieds 11 pouces 4 lignes de ladite rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, commence à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de ladite rue Touro.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un an après la date avec 8 pour cent d'intérêt, la portion du crédit devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé; l'intérêt devant commencer de la date de l'adjudication, ledit billet devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour non paiement à maturité, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1910 et pour l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
317 rue Carondelet

Oscar Schreiber, avocat.

27 fév—27—mars 6 13 20 27 31

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lne

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als.

No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Huitième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,

Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,

Et désirable pour habitation.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en briques avec mansarde Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au rez de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevia (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2''') de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces [33' 5[8"] de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement; en dehors de quelques rues. La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Verrerie et Bijouterie.

Succession de Nicholas Radich.

No 92,294—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 15 mars 1910, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 février 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux, No 420 rue Dauphine, entre Conti et St-Louis—

Meubles de maison, installation pour manufacture de candies, verrerie, chaudières en cuivre, montre en or et chaîne, bijouterie, etc., le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

3 mars—3 6 13 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de H. H. Dowsing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,256 —Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Montgomery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.

J. Zach Spearing, avocat,

5 mars—5 9 14

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'ilet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spizale vs Pauline Spizale LaCroix.

No 91,466—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon, désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. La Rice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'ilet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lo lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1[2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d honoraires d'avocat en cas de procès. l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.

5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson: chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet— JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier— Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schiarboun, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Eraste Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E— No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Oscar Allen est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction; tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement signé en cour ouverte le 16 février 1910.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.

20 fév—20 26—mars 5 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division C — No 92 767 — James T. Melton vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après une annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit James T. Melton soit convoquée et tenue d'après la loi, devant Robert P. Upton, notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 11me jour d'avril 1910, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit James T. Melton, pour un répit de neuf, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Ed. P. Foley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit James T. Melton soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 mars 1910.

Signé: E. K. SKINNER
Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.

Benjamin Y. Wolf, avocat.

10 mars—10 14 19

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 du dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue St-Claude sur soixante-cinq et 82[100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessus par des terres autrefois appartenant à Gourdain et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La location et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881; d'après lequel l'encoignure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) une distance de trois cent soixante-quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante sept pieds un pouce et deux lignes de largeur, et se rétrécit proportionnellement en largeur sur la ligne du fond, et sur le côté ouest il y a une profondeur de douze mille six cent et treize pieds trois pouces et deux lignes et du côté de l'est il y a une profondeur de douze mille cinq cent cinquante deux pieds, sept pouces et cinq lignes le tout des quels sera démontré plus complètement sur le devis ci-dessus référé, la plus grande portion étant annexée à un acte pardevant Felix J. Puig, notaire, daté du 30 juin 1909.

Conditions—L'assomption par l'acquéreur de trois billets, signés par le défunt Dennis Sheen, datés du 30 juin 1909, chacun pour la somme de huit mille quatre cent et quarante quatre dollars et quarante quatre cents [$8,444.44] dus respectivement le 30 juin 1910, le 30 juin 1911, le 30 juin 1912, tous portant intérêt au taux de six [6 0/0] pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, la balance comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1910 au-dessus et en plus du montant de son enchère et de déposer chez l'exécuteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt, la propriété sera encore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant appartenir à la Succession, jusqu'à l'exécution de l'acte notarial, la vente étant faite, sujette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoltes actuelles, une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

27 fév—27—mars 6 12 20 27 31

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe.

JEUDI, le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als.

No 91,372 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910, et signé du 16 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Tonti, Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo, notaire, enregistré et recordé en cela. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido,

20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1910.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6 00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui iront ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

27 fév—

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et pas plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@225
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@2[illegible]
Mulets pour habitations sucrières	150@125
Mulets po[illegible] coton	60@10[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Baccich et de Montluzin vs Eugène L. Burgunder Jr.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 42,263—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la Maison de Cour, Nos 320.322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 13 avril 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 139, borné par les rues Laurel, Annonciation, Robert et Upperline, désigné par la lettre L sur un plan de sub-division dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 10 février 1899 et annexé à un acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté du 29 mars 1899, une copie certifiée duquel plan est annexé à un acte pardevant John Wagner, notaire, daté du 6 septembre 1902 et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Laurel commençant à un point 30 pieds de l'encoignure des rues Laurel et Robert sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 123 pieds 3 pouces et est composé du tout du lot original 20, et de 13 pieds 3 pouces du côté du lot original 22 qui est contigu audit lot original 20 dans le fond, étant la même propriété qui a été acquise par le défendant Eugène L. Burgunder, Jr, de Mme Helen Bekenfohr, épouse de Eugène Burgunder, par acte d'achat passé pardevant John Wagner, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, le 18 octobre 1904, enregistré dans le Registre du Bureau des Transferts pour la paroisse d'Orléans dans le livre 202, folio 87. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Jacquet & Hubert, B. Y. Wolf, avocats pour les demandeurs.

10mars—10 17 24 31—avril 7 13

Mercier Realty and Investment Co. vs George Roudellon Co.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 42,752. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy. Renshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au No 141 rue Dauphine, coin Iberville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 mars 1910, 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux machines à coudre, Singer, une vitrine, deux "Roller Top Desks", un réchaud à huile, un lot de "Flags Bunting", etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.— W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Charles F. Claiborne, avocat pour la demanderesse.

10 mars—10 16 22

Moïse Levy vs Andrew Leech.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 35,888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynn Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, agissant pour le juge de la Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19 mars 1910, à 10 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un baril de whiskey, un demi-baril de whiskey, un miroir, un lot de verres, un lot de Hostetter Bitters, un comptoir de buvette et glacière, un lot assorti de liqueurs en bouteilles et flacons, une licence de ville de 1910 $500.00, une licence d'Etat de 1910 $200.00 et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

8 mars—8 13 19

AVIS AUX CREANCIERS.

Etat de la Louisiane versus Lumbermen's Mutual Accident Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,225, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par Charles E. Wermuth, Liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.— Frank E. Rainold, J. C. Henriques, avocats.

10 mars—10 14 19

R. L. Gascon et al versus S. A. Loth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 89,898 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par J. A. Grasser et H. J. Pigott, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —M. D. Dimitry, Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

2 mars—2 8 13

Dans l'affaire de D'Echaux et McEwen Lumber Co., Ltd., demandant des Receveurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 80,623 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles les septième et huitième comptes provisoires présentés par la Teutonia Bank and Trust Company et Frederick Querens Jr. receveurs dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément auxdits comptes. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Benjamin Ory, avocat.

3 mars—3 7 12